

LES FONDEMENTS POLITIQUES DU SPST 19-24

Fruit de près de 80 ans d'histoire et d'évolution de la prise en compte de la santé des travailleurs en France, le Service de Prévention et de Santé au Travail 19-24 est une association à but non lucratif, dirigée par un Conseil d'Administration paritaire, représentant les quelque 13 000 employeurs adhérents et leurs 136 000 salariés suivis sur le territoire des départements de la Corrèze et de la Dordogne.

Le SPST 19-24 se positionne comme le partenaire privilégié de ses entreprises adhérentes pour prévenir les risques professionnels et favoriser le développement d'une culture de prévention, en conseillant et accompagnant les acteurs des entreprises (employeurs, salariés et instances représentatives des personnels). Il s'agit de concilier efficacité économique et santé au travail dans une approche globale et durable.

Proximité, expertise, impartialité, mutualisation de moyens sont les valeurs cardinales du SPST 19-24. Ces valeurs guident toutes les actions déployées au quotidien par les 145 collaborateurs du SPST 19-24 en direction et au sein de toutes les entreprises adhérentes, quels que soient leurs tailles, leurs secteurs d'activités, leurs moyens humains et matériels et leur localisation géographique.

LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE DU SPST 19-24

En application de la loi n°2021-1018 du 2 août 2021 « pour renforcer la prévention en santé au travail », le SPST 19-24 a pour mission principale d'éviter toute altération de la santé des travailleurs du fait de leur travail.

Le SPST 19-24 poursuit cet objectif en mettant en œuvre :

- Une offre de service complète s'inscrivant dans « l'offre socle » définie par la réglementation en vigueur.

Cela se décline par :

- Le conseil et l'accompagnement des entreprises pour la prévention des risques professionnels
 - Le suivi de l'état de santé des travailleurs
 - La prévention de la désinsertion professionnelle
 - La traçabilité des expositions et la veille sanitaire
- Une offre de services spécifiques en direction des dirigeants d'entreprises et travailleurs indépendants avec le déploiement du dispositif dédié, proposant aux dirigeants d'entreprise et aux travailleurs indépendants volontaires un accompagnement mêlant actions de prévention et suivi de l'état de santé physique et psychologique.
- Et, le cas échéant, une offre complémentaire en fonction de besoins ou de demandes complémentaires à l'offre socle qui seraient exprimés par des entreprises adhérentes.

Le SPST 19-24 déploie ses services en s'appuyant sur des équipes de professionnels compétents et engagés, totalisant 145 salariés répartis sur 10 centres fixes permanents.

Nos équipes pluridisciplinaires sont à l'écoute de tous les acteurs des entreprises afin de rechercher des solutions adaptées aux problématiques rencontrées en toute impartialité et confidentialité, conformément aux principes éthiques propres à la prévention et à la santé au travail.

Le Président du SPST 19-24,
Philippe FRANCOIS

